

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
dateur des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT, ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de rece-
voir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement, Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judi-
ciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le
Mémorial.
Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 9 novem.	71 75	101 30
Du 10	71 55	101 50
Du 11	71 70	100 50

Cahors, le 11 Novembre 1868

LA VOIX DU PAYS.

L'Agriculteur de Vayrac à
son collègue l'agriculteur de
Gourdon,

Salut et bon courage!

Monsieur,

Vous avez pensé, avec moi, que la Société
devait se défendre elle-même, et qu'alors, la
première place, le poste d'honneur dans ce
combat, devait naturellement revenir à nous
tous, Agriculteurs de France, qui représentons
la grande masse de la Nation.

Hier nous n'étions rien, car notre voix ne se
faisait pas entendre; mais, voici que tout-à-coup
le patriotisme excite nos âmes, et fait de nous
de hardis combattants.

Ne sommes-nous pas, en effet, les vrais amis
de la Liberté et les Indépendants du pays? Les
partis ne nous dominent pas; la Révolution ne
nous a pas pour apôtres, et on ne nous vit jamais
gêner la liberté d'autrui.

L'Empereur l'a dit du reste lui-même : « L'ini-
tiative privée, s'exerçant avec une infatigable
énergie, dispense le gouvernement d'être le pro-
moteur des forces sociales. »

Unissons-nous donc tous, autour de ce Dra-
peau qui porte dans ses plis les destinées de la
France moderne, et ce Drapeau en vaut bien un
autre, car on y lit :

Union de l'ordre et de la Liberté!

Salut et au revoir, bien cher collègue, car
nous devons avoir beaucoup de choses à nous
dire.

Vayrac, ce 10 novembre 1868.

H. DU BOUSQUET-LABORDERIE.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 11 Novembre 1868. (N° 10)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

VII. suite.

Un matin, le maître de l'hôtel me fit présenter
la note. Nous devions un mois, et mes frais de
nourriture. Je cherchai de l'argent et n'en trou-
vais plus; d'ailleurs, moi, je ne possédais rien,
et jamais mon mari ne m'avait remis la moindre
somme.

Je sortis et entrai chez un bijoutier qui m'ache-
ta ma chaîne et ma montre. Je payai l'hôtel, mais
je compris que je ne pouvais plus conserver un
appartement d'un prix aussi élevé. Je n'avais au-
cune ressource, et, sur la vente de mes bijoux, il
ne me restait que très peu d'argent. Je me suis mise
à la recherche d'un logement plus modeste, et
j'ai pris la petite chambre où tu m'as trouvée ce ma-

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec
la Société des Gens de Lettres.

DEUXIÈME

M. Esménard du Mazet, rédacteur en chef
de l'Indépendant du Lot.

Gourdon, le 10 novembre.

Monsieur,

Le Journal du Lot, dans son numéro du
4 novembre, renfermait une lettre que j'avais
l'honneur de vous adresser et que vous
jugez en ces termes : « C'est monté, c'est
boursoufflé, c'est gonflé comme une crème
fouettée. A l'œil, ça produit un certain effet,
qu'on souffle dessus et il n'en reste plus rien. »
— Vous avez soufflé, et cependant la lettre est
restée. Je n'ai rien vu dans la suite de votre
réponse qui détruit un seul des arguments
sur lesquels reposait ma discussion : ils subsistent
tous, et vos amis même attendent
encore un article qui en fasse table rase.

Avant d'entrer dans la discussion des deux
idées qui font la base de votre article, je me
permettrai de relever encore une de vos
phrases qui m'a particulièrement frappé, et
que rien, dans ma lettre, ne me semble jus-
tifier. Vous dites : « La génération nouvelle
n'entend plus rien aux déchirements du
passé, elle ne comprend plus ce langage
d'énergumène que les organes officiels vou-
draient ressusciter. »

Si, comme vous paraissez le faire, vous
me comprenez parmi ces organes officiels,
en relisant ma lettre, vous ne serez pas étonné
que je ne m'applique pas l'épithète d'« éner-
gumène. » Je n'en dis pas davantage à ce sujet
qui n'est pas de la discussion.

Toute votre argumentation repose sur
deux idées principales, à savoir : — L'op-
position au Gouvernement est la véritable
expression de l'opinion publique ; — la
coalition des divers partis, amenant au Palais
Bourbon une imposante majorité, produira
seule le bien public.

Vous, Opposants, qui êtes-vous? Et nous,
Libéraux-conservateurs, qui sommes nous?
De l'étude des divers éléments qui nous
composent les uns et les autres, ressortira
le néant de votre première proposition.

tin. En parlant je donnai ma nouvelle adresse,
afin que mon mari pût me retrouver s'il éprouvait
le désir de me revoir.

Il y avait à peine quinze jours que j'étais dans
ma nouvelle demeure, lorsque j'entendis un ma-
tin frapper à ma porte. C'était mon mari. Mais
quel changement! Mon mari, pâle, défait, mal
mis, couvert d'une blouse en loques.

— Je n'ai pas déjeuné, me dit-il.

— Je vais vous servir, lui répondis-je.

— Oh! ce n'est pas la peine, fit-il, et, aper-
cevant le reste de mon argent déposé sur la che-
minée, il le prit, et s'en alla sans même me dire
adieu, sans me faire une seule question sur ma
position.

— Mais, c'est tout ce que je possède! m'écri-
ai-je.

— Oh! me répondit-il, les femmes n'ont pas
besoin d'argent à Paris, il leur est si facile d'en
trouver.

— Le misérable!... fit Otto qui écoutait sa
sœur avec avidité et angoisse.

Je ne le revis plus d'une semaine. Et, pendant
ce temps, je vécus du prix des deux dernières
bagues que je possédais. C'est alors que je t'écri-
vis. La semaine écoulée, Ludow revint, il était
plus défait, plus dégoûtant que la première fois.

— Avez-vous de l'argent? me dit-il.

— Mais, vous m'avez tout pris, j'ai tout vendu
je ne sais que devenir! Comment ne travaillez-
vous pas?

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

— Comment travailler, si je n'ai rien? me dit-il.

Vous êtes Légitimistes : c'est-à-dire
un petit nombre de descendants de l'an-
cienne noblesse, restés fidèles à des prin-
cipes vieilliss. Fidélité honorable sans doute,
mais excessive. Vaincus, non par les partis,
mais par la force des choses, ils ont préféré
s'éloigner des gouvernements, représentant
les idées nouvelles que, comme un grand
nombre des leurs, de s'associer aux hommes
nouveaux qui travaillent au bonheur de la
patrie commune. Ils trônent dans les salons
et sur le turf, et entre une chasse à courre
et une course au clocher, ils font du libé-
ralisme de fantaisie. Ceux-ci, Monsieur,
quelque honorables qu'ils soient, ne sont pas
l'opinion publique;

Vous êtes Orléanistes : c'est-à-dire une
faible portion de la classe bourgeoise, la
moins intelligente, à coup sûr. Habités,
sous le gouvernement de Juillet, à se voir
préférer à tous, vos bourgeois n'ont pu se
faire au régime nouveau qui appelle à lui
tout citoyen dévoué, d'où qu'il vienne, s'il
remplit ces deux conditions : honorabilité et
capacité. Ralliés d'abord en 1852, à cette
époque où ils avaient peur, où ils tremblaient
pour leurs propriétés, leurs capitaux et leurs
personnes; ils n'ont pas tardé à devenir in-
grats, et cela devait être. En effet, le paysan
et l'ouvrier, grâce au suffrage universel, de-
venaient leurs égaux au point de vue politique;
grâce à l'instruction populaire répandue à
flots, ils allaient marcher sur le même rang
au point de vue intellectuel; et, grâce aux
réformes économiques et sociales, grâce à la
plus-value des productions du sol et à l'éleva-
tion du salaire de l'ouvrier, ce paysan et cet
ouvrier, autrefois si misérables, vont, dans
un avenir prochain, devenir leurs égaux en
bien-être. Certes, je comprends la colère de
vos bourgeois. Ils étaient tout naguère en-
core; et voici qu'ils ne vont plus être que les
égaux de tous; quel sujet de mécontente-
ment! Aussi font-ils de l'opposition; ils ven-
tent contrôler un budget qui ne grossit plus
leur caisse; ceux-là non plus, Monsieur, ne
sont pas l'opinion publique;

Vous êtes Cléricaux, c'est-à-dire quel-
ques fanatiques, imbus des doctrines de M.
Veullot, heureusement en bien petit nom-
bre. Catholiques avant d'être Français, comme
ils le disent; pour eux, le salut
du pays ne vient qu'en seconde ligne. Le
Clergé français, si digne, si instruit, si ver-
tueux qu'il fait l'admiration du monde ca-

tholique, tout en veillant à l'intégrité de sa
foi, ne marche pas à la suite de l'âpre pé-
lémiste de l'absolu; il est plein de dévoue-
ment à la patrie et au prince qui en est
l'expression. Croyez-vous, Monsieur, bien sin-
cèrement, que cette troisième classe de ci-
toyens soit aussi l'opinion publique?

cha sous sa blouse et s'en alla. Comprends-tu
mon pauvre Otto, l'abîme qui s'ouvrait devant
moi!... Rien, plus rien!... Et l'on me de-
mandait de l'argent tous les jours pour le loyer
de ma chambre, et je ne savais comment man-
ger!...

— Pauvre Karyn!...

Otto les yeux humides, pressait avec effusion
la main amaigrie de sa pauvre sœur, la fidèle
compagne de toute sa vie heureuse.

— J'ai engagé le peu de linge qui me restait, et
je n'avais plus depuis hier aucune ressource.
J'étais résignée à tout. J'attendais. Une lueur
d'espérance brillait toujours en moi. A l'heure
suprême, me disais-je, Dieu m'enverra Otto, et,
tu le vois, Otto est venu!

Emus tous les deux, ils demeurèrent un instant
silencieux, se regardèrent l'un et l'autre avec
affection et tristesse.

— Et toi, frère, tu as dû bien souffrir aussi!

— Oui, j'ai souffert et je souffre encore!

— Et Otto raconta à Karyn la découverte du
mystérieux cadavre et sa descente dans le gouffre.

— Et tu es sûre d'avoir aperçu Elva?

— Oh oui, c'était bien elle!... Elle avait un
costume très-riche, un domestique à cheval la
suivait, et tout le monde la regardait.

— Tu as peut-être été trompée par une ressem-
blance.

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

— Non, frère, je n'ai pas été trompée. C'est
bien Elva, car elle s'est trouvée en m'aperce-
vant!

tholique, tout en veillant à l'intégrité de sa
foi, ne marche pas à la suite de l'âpre pé-
lémiste de l'absolu; il est plein de dévoue-
ment à la patrie et au prince qui en est
l'expression. Croyez-vous, Monsieur, bien sin-
cèrement, que cette troisième classe de ci-
toyens soit aussi l'opinion publique?

Vous êtes Républicains : C'est-à-dire quel-
ques âmes élevées, honnêtes, égarées dans
des spéculations qui ont pour but la re-
cherche de l'absolu; quelques grands talents
mis au service d'une ambition plus grande
encore, et qui poursuivent une popularité
absolument contraire au Principe Républi-
cain; enfin, tous les déclassés et tous les
incapables que leur orgueil, leur paresse et
leur ignorance ont éliminé ou fait chasser
d'emplois qu'ils envient aux travailleurs, aux
hommes modestes et ordonnés qu'on leur
a habituellement préférés. On les voit, ces
derniers, adorateurs de la déesse Absinthe
et du dieu Vermouth, faisant de la politique
en culottant des pipes, mécontents de tout
et d'eux-mêmes, se plaignant à tout venant
de l'injustice du Gouvernement qui ne sait
pas les apprécier, et de la rigueur du sort
qui ne fait pour eux que ce qu'ils font eux-
mêmes, c'est-à-dire rien. Ils émettent en
plein vent, les opinions les plus bizarres; et,
enfin, répondent moralement ou matériellement
à ces appels sanguinaires, comme nous en
lisions, vous et moi, il y a peu de jours.
Ce n'est pas là, n'est-ce pas, Monsieur, que
nous trouverons l'opinion publique.

Voilà, à quelques exceptions près, com-
ment se compose l'opposition en France.
Quant aux paysans et aux ouvriers qui
paraissent quelquefois se joindre à cette
opposition, ils n'agissent, je suis merveilleu-
sement placé pour le savoir, que comme les
clients de patrons riches dont ils dépendent
à quelque titre.

Quant à nous, Monsieur, nous sommes,
peuple vous puissiez dire, le Peuple, le vrai
Peuple, celui qui travaille et produit. Amis de
l'ordre qui engendre le bien-être, la moralité
et la liberté, nous sommes dévoués au Gou-
vernement sage et libéral que nous avons.
Nous nous réjouissons de ses succès et nous
souffrons quand il souffre. Nous savons qu'il
est composé d'hommes faillibles, comme tous;
aussi n'espérons nous pas qu'il ne se trompera
jamais. S'il lui arrive d'être trompé dans ses

— Oui, ce doit être elle. J'étais sur le navire
qui l'a amenée en France et le capitaine m'a
donné des renseignements qui ne peuvent me
laisser aucun doute.

— Mais alors, frère, comment expliques-tu la
présence de ce cadavre que tu as aperçu au fond
du précipice?

— Ce cadavre n'était pas le sien. Karyn, ne me
questionne plus là-dessus. Je ne veux pas en dire
davantage, j'ai passé deux nuits et deux jours
dans la cabine qu'elle a occupée sur le Witikin.

Là, j'ai appris bien des choses que je te dirai un
jour. — Maintenant, ce qu'il me faut, c'est ce
misérable. Tu dis qu'il se réfugie la nuit?...

— Dans un endroit où se réunissent les misé-
rables et les malfaitiers, et que l'on nomme les
Carrières d'Amérique.

— Je m'y rendrai. Mais, qui sait, il est peut-
être arrêté, maintenant.

— Eh! mon Dieu, c'est bien possible!

— Je m'en informerai.

— Et où?

— Chez Severino Falkenberg.

— Oh! je ne voudrais pas que tu rencontres
cet homme, frère!...

— Ne crains rien. Otto sait être calme lors-
qu'il le faut.

Le Finlandais reconduisit sa sœur chez elle, et
la quitta en lui promettant de revenir la prendre
le soir même.

Il se rendit rue Laffite, où se trouvait la maison
de banque Falkenberg et Co.

prévisions, nous nous efforçons en nous ser-
rant auprès de lui, d'effacer les suites d'une
entreprise malheureuse. Nous ne crions pas
sans cesse : « On a mal fait; il fallait faire
autrement; » car en faisant bien on ne réus-
sit pas toujours, et nous savons que faire au-
trement n'est pas pour cela faire mieux.

La prospérité de la France, l'élevation de
la dignité du Peuple, le développement de
toutes nos libertés, nous tiennent autant au
cœur qu'à vous-même, et autant que vous
nous nous efforçons d'éclairer le gouverne-
ment sur le véritable état de l'opinion publi-
que. Seulement nous ne le faisons pas comme
vous, et, j'ose le dire nous le faisons mieux
que vous. — Nous le faisons sans réclame, sans
bruit aucun, comme l'ami conseille l'ami. —
Vous, vous criez haut, vous avez soif de po-
pularité, et c'est avec le plus de fracas possi-
ble que vous proposez vos réformes. — Nous
aimons, et nous voulons éviter les difficultés;
vous haïssez, et vous vous plaisez à les faire
naître. — N'appartenant à aucune coterie, c'est
pour la réalisation des aspirations les plus
nobles de chaque parti que nous demandons
des réformes nouvelles; c'est pour donner à
tous, les satisfactions que tous réclament légitime-
ment. — Vous, au contraire, qui que vous
soyez, quoi que vous disiez ou fassiez, de
près ou de loin, vous appartenez à un parti
quelconque, et, malgré vous, vous subissez
l'influence de vos doctrines particulières, et
vos conseils ont toujours en vue, à l'exclu-
sion de toute autre, les satisfactions intimes
de votre parti.

Vous le voyez, Monsieur, c'est bien nous,
et non pas vous, qui sommes l'opinion pu-
blique.

Enfin, vous prétendez que le succès de la
Coalition ferait le bien du pays. Permettez-
nous d'être d'un avis contraire. Unis comme
ils le sont déjà, contre tout ce qui vient du
gouvernement, vos députés opposants empê-
cheraient très certainement la réussite de
toute proposition utile, venant de cette source;
et, divisés pour ce qui concernerait chaque
parti en particulier, ils donneraient à la
France le triste spectacle de débats irritants
sans résultat aucun. Pour les amateurs d'élo-
quence ce serait un beau tournoi; mais ce
n'est pas d'éloquence que la France a besoin;
c'est de bien-être, de moralité et de Liberté!

Et je ne pousse pas le raisonnement jusqu'à

ses dernières conséquences. Vous comprenez aisément que de ces dissensions au Corps législatif, pourraient résulter des troubles d'une bien autre gravité.

Je ne crois pas que la réussite de la coalition pût nous conduire à ce résultat extrême; mais vous conviendrez avec moi que ce que j'avance est dans le domaine des choses possibles; mais cette réussite n'eût-elle pour résultat qu'une suspension de la marche normale de la révolution, que ce serait encore un bien grand malheur.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

René VÉRINCPIET.

Attaqué calomnieusement dans l'une des dernières séances du club de la rue Mouffetard, le père Hyacinthe écrit au président de cette réunion une lettre qu'il le prie de lire en séance et qui se termine ainsi :

« La cause du Peuple est si grande et si sainte qu'elle survit aux fautes de ses amis comme aux attaques de ses ennemis; mais si quelque chose pouvait en compromettre les intérêts, ce serait une alliance que je ne veux pas qualifier avec des systèmes ou plutôt avec des haines qui enlèvent à la conscience humaine sa double majesté, la majesté de l'âme et la majesté de Dieu. »

Pour extrait : A. Layton

BULLETIN.

Contrairement aux avis rapportés par les journaux américains, la première nouvelle des événements politiques de Madrid n'aurait, d'après des dépêches reçues dans cette capitale, occasionné aucun désordre grave à la Havane.

Les avis de Saint-Dominique vont jusqu'au 9 octobre. A cette date, la nonce du Pape venait d'arriver; le gouvernement allait s'entendre avec lui pour régler la séparation de l'Église et de l'État.

On mande de New-York que la tranquillité a été rétablie à la Nouvelle-Orléans. Le général Rousseau a publié dans cette ville, une proclamation engageant la population à s'abstenir de démonstrations politiques.

Les bureaux de la rue Laffitte ne ressemblaient guère à ceux d'Helsingfors. On ne retrouvait pas là la simplicité de la maison Karl.

Mais notre personnage se trouvait dans une situation morale à ne s'étonner de rien, et à ne point arrêter son esprit aux intimidations du luxe.

Un des garçons de bureau daigna se lever, et lui demander ce qu'il désirait. Ces gens-là sont très-stylés. On ne sait pas, quelquefois sous l'allure la plus gauche et la plus simple se trouve un nigand.

Dans le Guatemala on craint la famine.

Les journaux de Londres se livrent à des calculs anticipés, concernant le résultat des élections générales qui se préparent en Angleterre et d'où dépendra le sort du cabinet Tory.

D'après un journal américain, lord Stanley et M. Reverdy Johnson auraient adopté, à propos de l'affaire de l'Alabama, un protocole, en vertu duquel une commission mixte qui siégerait à Londres examinerait les réclamations présentées soit par des anglais soit par des américains.

S'il fallait s'en rapporter à une correspondance de Saint-Petersbourg, l'agitation entretenue contre la Turquie dans les principautés danubiennes serait purement fictive ou du moins se réduirait à des proportions microscopiques.

Les journaux d'Italie ne sont pas arrivés le 9 novembre, à Paris.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Nous recevons les résultats des élections de la Manche et de la Charente, qui ont eu lieu hier, sauf quelques chiffres complémentaires qui ne nous parviennent pas encore.

M. de Piennes, candidat unique, a obtenu 24,609 voix. Lors des deux précédentes élections dans la même circonscription M. Brebier de Litièvre avait obtenu, en 1857, 18,917 voix sur 24,855 votants, et en 1863, 21,218 sur 21,900.

Charente : MM. Mathieu Bodet, 13,604 voix. Larroche, 8,689. Albert, 1,045.

Marrot, candidat de l'opposition, 4,823. MM. Mathieu-Bodet, Larroche et Albert, appartenant tous trois aux idées dynastiques, ont réuni 23,338 voix, tandis que M. Marrot, candidat du parti démocratique le plus avancé, n'a obtenu que 4,832 suffrages.

Aucun candidat n'ayant réuni la majorité absolue, un nouveau tour de scrutin aura lieu les 21 et 22 novembre.

Le Moniteur publie l'entrefilet suivant : Plusieurs journaux se livrent, depuis quelque temps, à des discussions sur le caractère et l'étendue des attributions constitutionnelles du chef de l'État.

Le gouvernement rappelle à la presse que de telles discussions sont formellement interdites par le sénatus-consulte du 18 juillet 1866.

On lit dans le Constitutionnel : A en croire M. Piévest-Paradol, la note du Moniteur qui rappelle aux journaux

que les discussions sur la Constitution sont interdites, n'aurait été inspirée que par la pensée de nous sauver de la confusion sous laquelle commençaient à nous accabler ses démonstrations victorieuses.

Il nous serait facile à notre tour de lui faire remarquer que la note est venue fort à propos le dispenser de répondre à certaines questions que nous lui avions posées, et sur lesquelles il n'a cessé de garder un prudent silence.

Mais enfin, puisqu'il tient à nous rendre solidaires de la note du Moniteur et de l'interdiction prononcée par le sénatus-consulte de 1866, qu'il veuille bien nous laisser lui rappeler que le gouvernement impérial n'est pas le premier qui ait réclamé le respect de la presse pour les institutions fondamentales du pays.

La monarchie de juillet a fait, pour les protéger, les lois de septembre, et celles-ci ont trouvé un commentateur, dont M. Piévest-Paradol nous permettra d'autant mieux d'invoquer le témoignage, qu'il se flatte d'être son disciple, et qu'il aime à nous opposer son autorité.

Vous comment s'expliquait à cette époque, l'honorable M. Thiers : « Il y a des esprits qui pensent que sous un gouvernement représentatif on peut tout discuter. »

Permettez-moi d'adresser à nos adversaires cette question : Qu'entend-on par discuter ? Evidemment discuter c'est proposer de faire ou de ne pas faire. On présente une loi aux chambres, on la discute : que signifie la discussion ? Ce sont les motifs apportés pour l'adopter ou la rejeter.

On présente une loi de crédit pour une guerre; discuter, c'est dire : Ne faites pas la guerre, ou faites-la. Discuter, une institution quelle qu'elle soit, signifie : changez-la, modifiez-la ou maintenez-la. Eh bien ! discuter la Constitution, le prince, est un non-sens, une folie, on c'est dire : il faut modifier la Constitution, changer le prince.

« Eh bien ! demander aujourd'hui qu'on puisse tout discuter, la Constitution et le prince s'est demander quoi ? le droit de révolution; or, le droit de révolution ne s'écrit pas. On attaque un gouvernement, on en triomphe si l'on peut, on l'on doit subir la justice après. Mais demander que l'on puisse discuter tous les jours le gouvernement, c'est demander le droit de révolution; or, dans aucun pays, dans aucun lieu, dans aucun temps il n'y a eu un peuple assez insensé pour écrire que tous les jours on pourrait travailler au renversement de la Constitution et du prince. »

Remarquez une chose, consultez votre propre exemple; il y a une loi, une loi que vous n'avez pas laissée seulement dans le Bulletin des Lois, qui en contient quarante ou cinquante mille, c'est une loi que vous avez mise à part et que vous imprimez sous toutes les formes, que vous met-

tez en tête de tous les actes publics, qui est affichée partout à laquelle vous prêtez serment toutes les fois que vous êtes admis dans cette enceinte à laquelle vous avez exigé le serment du prince lui-même, car la Charte dit qu'à son avènement au trône le prince prêtera serment à la Charte.

« Eh bien ! vous vous êtes donc engagés, par serment, vous et le prince, à la Constitution de l'État. Vous ne vous bornez pas à cela : lorsque dans vos discussions vous rencontrez cette loi des lois, vous conduisez vous à son égard comme à l'égard de la loi ordinaire ? Si vous citez un article de tel ou tel Code, on vous dit qu'il faut mettre cet article en harmonie avec la loi que vous discutez; mais quand vous rencontrez un article de la Charte, on vous dit : la Charte l'a voulu, et il faut s'arrêter devant elle. Eh bien ! il y a une loi dont la discussion est interdite dans cette enceinte, à laquelle le prince et vous-mêmes avez prêté serment; et vous consentiriez à subir le spectacle dérisoire de cette loi livrée tous les jours à la discussion, à la risée des partis ! Je dis que ce serait là un spectacle insensé, ridicule, qui n'a jamais existé nulle part. Or, quand un spectacle n'a été donné par aucun temps, je dis que la chose est anti-sociale, anti-humaine, je dis qu'elle est impossible. »

(A. THIERS, séance de la Chambre des députés du 25 août 1835.)

Il est vrai que lorsque M. Thiers tenait ce langage il était ministre, et que personne n'a poussé plus loin que lui la faculté d'oublier au pouvoir ce qu'il avait dit dans l'opposition, et d'oublier dans l'opposition ce qu'il avait dit au pouvoir. Mais si M. Thiers et ses disciples oublient, nous nous souvenons.

C. PIEL.

LE GÉNÉRAL GRANT.

Les correspondances et les journaux de New-York confirment le succès remporté par les républicains sur les démocrates dans l'élection présidentielle. Bien que le vote définitif, celui des délégués choisis dans les divers États, ne doit avoir lieu que dans quelques jours, non-seulement le public américain regarde comme investis de leurs fonctions le général Grant président, et M. Colfax, vice-président de la république; mais on part de là pour se livrer à des appréciations passionnées et contradictoires sur l'attitude que va prendre le nouveau chef du pouvoir exécutif.

Mettons de côté, suivant notre habitude, les exagérations. La vérité, aussi que le patriotisme, nous paraissent être du côté des personnes qui donnent au scrutin fédéral une signification d'apaisement conciliateur. Il est évident que le pays veut la fin de la guerre civile par la bienveillance réciproque et non la continuation par d'irritantes hostilités. La loi dite de reconstruction, si offensante et si maladroite, doit être rapportée. Le retour à la concorde entre le Nord et le Sud est à ce prix. Quand deux adversaires loyaux et braves viennent de croiser le fer, ils se donnent la main. Cette douloureuse guerre entre sécessionnistes et unionistes a été un duel. C'est le général Grant qui a tenu l'épée victorieuse, à lui de relever les vaincus de l'espace de déchéance qui leur a été imposée.

Nous soulevons l'objection des radicaux-démocrates. Ils disent : « Si le pouvoir exécutif est contre nous, le pouvoir législatif est pour nous, et c'est à celui-ci

que la constitution donne le dernier mot. » Sans faire autrement ressortir cette incohérence (elle n'est pas la seule) d'un régime gouvernemental où le chef de l'État, nommé à une immense majorité, est subordonné à des députés ou des sénateurs élus par quelques groupes irrités et fanatiques, nous dirons que les unitaristes américains, en s'obstinant dans la voie d'intolérance où ils se sont engagés depuis la guerre assumeront une grande responsabilité. Il est temps, il n'est que temps de voir finir la déplorable situation des États sudistes. D'avoir exalté les droits et négligé les devoirs des nègres, on voit où cela conduit; d'abord au refus de travail et à la dissipation; puis au pillage et à l'assassinat. Si ce résultat est indifférent aux marchands des cités industrielles du Nord, il ne l'est point aux planteurs du pays agricole du Sud. Ajoutons qu'un tel sacrifice de l'équité à la violence, et de l'intelligence à la bestialité, n'a rien de démocratique.

Le peuple des États-Unis, en appelant le général Grant au suprême pouvoir, a entendu clore un antagonisme à la fois ruineux et déshonorant. Le nouveau président succède moins à Johnson qu'à Lincoln. Celui-ci, qui avait eu l'héroïsme d'une lutte terrible, avait eu l'énergie d'une réconciliation généreuse. La balle de l'assassin sudiste a brisé la rédemption sudiste. Ce crime a justifié, dans une certaine mesure, les actes vengeurs dont souffrent la civilisation et l'humanité. Voilà les services que rendent les manières de poignards et les jeteurs de bombes !

L'œuvre du général Grant est de replacer les choses dans leur état normal. Il ne s'agit ni de maintenir l'esclavage, ni de dénier à la population nègre les droits qu'elle a au libre travail, à la propriété, à la légalité civile. Personne ne demande un semblable retour au passé, et les planteurs moins que personne. Ce serait évoquer le meurtre et l'incendie. Ce dont il s'agit, c'est de poser les bases d'une transaction équitable et rationnelle, qui devra être maintenue, par la force au besoin, contre les transgresseurs quels qu'ils soient.

On dit que tel est le programme du général Grant. Nous le souhaitons pour son honneur de soldat et de citoyen. Nous faisons plus, malgré plus d'un indice contraire nous espérons que le scrutin présidentiel éclairera le congrès sur les véritables aspirations du peuple américain. Ce scrutin, à le considérer exactement, est un acte, nous dirions volontiers un ordre de réconciliation. Nul n'a le droit de s'y soustraire.

Laffie.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Marie Martin :

« La scission entre le gouvernement provisoire de Madrid et le parti républicain, se dessine tous les jours davantage. Les républicains reprochent au gouvernement de ne pas épouser toutes les conséquences de la révolution, de proclamer, par exemple, le règne de la liberté et d'en exclure la liberté de cultes et de mettre des entraves à l'exercice de la liberté de réunion. »

« Mais on peut dire que si l'union règne quelque part, c'est parmi les républicains, non-seulement de Madrid, mais aussi ailleurs. Le parti espagnol qui prend cette qualification attire à Madrid bon nombre

trois Otto dans une pièce ou un monsieur paraissait très-occupé sur de gros livres. C'était M. Cancari, le caissier de la Maison Severino Falkenberg et Co.

Il continua à écrire pendant une minute; puis, indiquant un siège au visiteur, il s'assit lui-même à son bureau.

— Monsieur, je viens d'Helsingfors.

— Vous avez sans doute une traite à vne.

— Je ne sais même pas ce que c'est. Mais j'ai le malheur d'être le parent d'un employé infidèle de la maison Falkenberg (de Finlande), et je viens m'informer si on est parvenu à la faire arrêter.

— Le nom de cet employé ? fit M. Cancari, en examinant attentivement son interlocuteur par-dessous ses lunettes.

— Ludow.

— Ludow. Ah ! oui, j'en ai, il me semble, entendu parler par M. Severino. Mais ce n'était pas une soustraction, bien importante, je crois : cinq ou six mille roubles, peut-être. Nous ne nous en sommes pas occupés. Et puis nous ignorions la route qu'il avait prise. Il pouvait s'être arrêté en Allemagne et la toute l'Europe lui était ouverte. D'ailleurs, aurions-nous été sûrs qu'il fût venu à Paris, est-ce qu'une maison sérieuse comme la maison Severino Falkenberg et Co aurait osé se plaindre pour un détournement d'une vingtaine de mille francs ?

— Ah... j'ignorais, monsieur.

— Mais à Paris les détournements ne se font que par millions. Que pensez-vous d'une caisse

où l'on ne prend que vingt mille francs ? Mais ce n'est pas une caisse, cela, ce n'est même pas un portefeuille, c'est tout au plus un portefeuille.

Le pauvre Otto était presque confus de sa démarche; et il se disait combien ce bon caissier devait le prendre en pitié d'être le parent d'un homme qui ne vole même pas cent mille francs.

Ce monsieur Cancari était presque un vilain homme au physique; et il avait un regard qui aurait peut-être donné à penser à un banquier de la trempe du vieux Karl Falkenberg.

— Je regrette, monsieur, de vous avoir dérangé, mais peut-être votre patron ?

— Quoi ! vous voudriez déranger M. Severino Falkenberg pour cela ?

— C'est qu'il y a des détails que vous ignorez sans doute.

— Je veux le croire, monsieur, mais M. Falkenberg est trop occupé en ce moment.

Dans une pièce contiguë à celle où le Finlandais se trouvait, quelques voix se faisaient entendre. Il y avait dans ces voix quelques notes qui produisaient sur Otto un effet étrange.

« Ah ! Monsieur Severino est très occupé. »

Oui, monsieur, et moi aussi, répliqua le caissier en revenant à ses livres.

Le jeune homme comprenait très bien qu'il n'avait plus qu'à s'en aller. Il se leva.

Un éclat de rire parti de l'appartement voisin. C'était une voix de femme.

Le Finlandais se précipita vers la porte.

— Eh bien, qu'avez-vous ? fit le caissier étonné.

— Cette voix !... cette femme !... Je veux voir cette femme !...

— Mais, c'est un fou !...

Et le timbre retentit. Les garçons pénétrèrent aussitôt dans le cabinet de M. Cancari.

— Délivrez-moi de cet homme; il est fou, vous le voyez bien !...

— Fou !... non, je ne suis pas fou !...

disait hiletant le jeune homme et se contenant autant que possible... non j'ai toute ma raison... mais le nom de cette femme... de cette femme qui est là à côté !... qu'est-ce... je veux le savoir !...

Tout ce que disait Otto, si calme qu'il pût être, paraissait si étrange que, l'ayant pris par le bras et les épaules, on l'entraîna dehors. Il voulut résister. Un des garçons dit à l'un de ses collègues : — Allez chercher un sergent de ville.

A ce mot, Otto redevenait souple et soumis. Il pensa à sa sœur. Que deviendrait-elle, s'il était arrêté !...

Il sortit sans mot dire de la maison Falkenberg. Le soir, il dina avec Karyo, mais il ne lui dit pas un mot de ce qui s'était passé dans le cabinet du caissier. — Il se reposa pendant deux jours, puis il s'installa avec sa sœur dans un petit appartement, où ils apportèrent quelques meubles.

Enfin, un matin, sans prévenir Karyo, il commença à prendre ses mesures pour retrouver Ludow.

Otto s'adressa au premier sergent de ville qu'il aperçut.

— Voulez-vous m'indiquer, lui dit-il, le chemin qu'il faut prendre pour aller aux Carrières d'Amérique ?

Le sergent de ville le regarda avec étonnement. La tenue d'Otto était convenable; et, n'eût été son accent très-prononcé, l'agent eût pu le prendre pour un journaliste.

— Et que diable voulez-vous faire dans ces endroits-là ?

— Je suis visiter, je suis étranger.

— Je m'en aperçois bien. Prenez la rue La Fayette et allez tout droit jusqu'à la barrière. Là, vous prendrez à droite, et vous y serez.

Le Finlandais se mit en route. Comme il pensait avec raison que le jour ne pénétrerait pas dans ces excavations, il se munir d'allumettes et de bougies.

Une heure après, il se trouvait en face de deux énormes mamelons de terre crayeuse et en file le tour. Il pénétra dans le premier orifice qu'il rencontra.

Il alluma sa bougie et descendit dans la carrière. N'eût été l'heure du jour, on aurait dit un honnête vagabond qui rentre se coucher.

Mais comme il n'avait pas l'esprit exalté à la plaisanterie, cette réflexion ne lui vint pas.

de notabilités de la révolution cosmopolite; il est en relations suivies avec Mazzini et ses adeptes de tous pays. C'est avec toutes ces forces combinées qu'il espère être en mesure d'exercer sur l'opinion et sur le ministère Serrano Prim une pression décisive.

JOURNAL DES DÉBATS.

Si le Journal des Débats envie parfois aux députés prussiens, quelques-unes de leurs prérogatives. Ce n'est pas qu'il soit l'admirateur de toutes leurs décisions ou de toutes les propositions qui leur sont soumises :

« Nous avons loué l'autre jour la sage économie du gouvernement prussien, qu'un déficit relativement assez léger, poursuit M. P. David, inquiète et qui s'occupe activement de le combler. Mais nous ne pouvons accorder les mêmes éloges aux moyens qu'il a choisis pour arriver à un résultat si désirable. Le ministre des finances, en présentant hier le budget à la Chambre, lui a proposé d'en combler le déficit (il s'élève à 5 millions, 200,000 thalers) par le prélèvement d'une somme équivalente opérée sur les 33 millions et demi de thalers qui forment les fonds communs des provinces annexées. Nous savons bien que, d'après le proverbe, ce sont les battus qui paient l'amende; mais, nous ne croyons pas que l'application de ce vieil adage doive contribuer à rendre la Prusse très populaire dans les pays qu'elle a conquis en 1866. »

MONDE.

Le monde s'attache à démontrer, à quel point de vue qu'on se place, l'impossibilité de la candidature du duc de Montpensier au trône d'Espagne :

« Sous les titres de roi, de régent, d'époux consort, ajoute M. Coquille, on reconnaît l'orléanisme prenant sa revanche de 1848. Aussi Prim se sépare de son ami Serrano. Soit qu'il s'entende avec le gouvernement français, soit qu'il cède à sa seule impulsion, il est certain qu'il combat la candidature orléaniste. »

L'UNION.

L'Union consacre plusieurs de ses colonnes à la reproduction et à la glorification d'une brochure, écrite par un noble Castillan et que M. Henry de Riancey voudrait voir traduite en plusieurs langues. Il serait superflu de faire observer que cette brochure n'est autre que l'apologie de don Carlos VII :

« Puisse l'Espagne, écrit en terminant M. de Riancey, entendre cet appel, et, accourant au devant de Charles VII, l'accueillir au cri séculaire : Vivent la Religion, la Patrie et le Roi ! »

SIÈCLE.

M. Léon Plée commente et discute, dans le Siècle, le discours du maréchal MacMahon au Conseil supérieur de l'Algérie. Loïn de se montrer hostile aux vœux exprimés par le gouverneur général, M. Léon Plée sourit aux espérances que peut faire naître l'exposé officiel. Toutefois il persiste dans cette opinion « qu'on ne peut fonder une colonie sans colons et qu'on ne peut appeler des colons dans une colonie qu'avec de la liberté et d'autres avantages suffisants pour contrebalancer ceux que l'on abdique en quittant la mère patrie. »

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 7 novembre 1868.

La politique intérieure n'a rien de bien particulier à signaler. La Cour est à Compiègne et, par conséquent, il n'y a pas eu aujourd'hui de Conseil des ministres. Le Conseil d'Etat a tenu le 4 novembre sa troisième séance depuis sa rentrée sous la présidence de M. de Parieu.

La commission chargée par M. de Parieu de l'examen de la question de l'égalité monétaire reprend ces jours-ci les travaux qui lui sont confiés. Elle doit se réunir périodiquement au Conseil d'Etat sous la présidence du vice-président du Conseil.

La question des emplois civils réservés aux militaires libérés n'est pas jugée avec la même prévention en Angleterre que par nos journaux. Le Morning-Post du 4 novembre trouve assez naturel que le décret impérial qui confère à l'armée sept ou huit mille emplois dans les diverses branches de l'administration ait donné lieu à certaines critiques. « Toutefois ajoute ce journal nous n'en pensons pas moins que les services civils et l'armée elle-même ne sauraient que gagner à l'application de cette mesure. Dans tous les cas, il s'agit là d'une épreuve pleine d'intérêt pour l'Angleterre, un essai du même genre ayant été préconisé de ce côté du détroit et il n'est pas du tout improbable que cette question infiniment plus importante qu'elle ne le paraît à première vue ne soit sérieusement mise à l'ordre du jour et très sérieusement discutée au sein du nouveau Parlement. »

Cette opinion impartiale et juste d'un grand organe étranger me dispensera d'insister davantage sur les dangereuses insinuations de nos journaux hostiles.

Les réunions publiques de la Salle de la Redoute à Paris ont donné lieu à quelques polémiques entre diverses feuilles de notre capitale. Mais sans vouloir entrer dans ce débat tout particulier, permettez-moi de vous signaler la por-

tée et le caractère de ces réunions d'après l'avis même de l'un des promoteurs. Voici ce qu'en dit M. Courcelle-Leneul dans une note envoyée au journal le Temps. Ni M. Courcelle ni le Temps n'ont pas notre opinion politique, leur appréciation n'en aura que plus de prix :

« A mesure que ces réunions se succèdent, dit M. Courcelle, l'opinion que j'avais conçue de leur utilité éventuelle s'affaiblit et j'arrive à douter qu'on puisse y poursuivre aucune discussion sérieuse. Ce n'est pas la faute du public proprement dit, ce n'est pas et ne peut être la faute des orateurs, bien qu'ils aient en général le tort de parler de tout à propos d'une question quelconque et de toujours répéter le même discours sous des formes variées. C'est la faute de 200 personnes environ qui ne parlent jamais en forme et qui crient très haut sous le moindre prétexte, et ne peuvent absolument supporter aucune contradiction. C'est aussi la faute d'une trentaine d'interrompements systématiques qui ont probablement de bons motifs pour jouer un rôle dont ils s'acquittent trop bien. C'est enfin la faute d'une trentaine de personnes légères qui viennent pour flâter et faire du bruit et dont l'une répondait aux observations du président contre ses interruptions : « Mais c'est ce qu'il y a de plus intéressant ! »

Quelle ironie ! si quelques-uns de nous inséraient cela, les journaux hostiles n'auraient pas assez de colonnes pour écrire contre nos appréciations leurs plus verbeuses réclamations. Plus loin, M. Courcelle Leneul s'écrit en finissant : « le moyen d'écartier de semblables difficultés ? mais ce serait un véritable tour de force dans une réunion ouverte à tous et entièrement libre dans un milieu comme Paris. »

Je m'arrête là. Ces paroles s'appliquent à beaucoup de réunions en général et malheureusement trop bien aux réunions de la redoute en particulier.

C'est égal, cela n'a pas empêché M. Ernest Pirard qui voyage en Gascogne d'aller présider hier au soir une réunion démocratique dans le Gers. A propos du procès en diffamation intenté à M. Lissagaray pour outrages envers M. de Cassagnac, député, M. Pirard s'est rendu à Auch, pour défendre le rédacteur en chef de l'Avenir. Le tribunal a condamné M. Lissagaray en 2000 francs d'amende.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Nous sommes en mesure de démentir positivement le bruit de prétendues audiences que l'Empereur, avant son départ pour Compiègne, aurait accordées à M. Drouyn de Lhuys. Ces rumeurs sont de pure invention, ainsi que les paroles que l'on prête à l'honorable ancien ministre au sujet de la politique étrangère.

La reine Isabelle et sa famille sont installées pour un mois à l'hôtel du pavillon de Rohan. L'hôtel des Champs-Élysées ne sera prêt que vers le 15 décembre.

Aujourd'hui dimanche, la reine et ses enfants sont allés entendre la messe à

St-Eustache.

Dans l'après-midi ils ont fait, en voiture fermée à cause du mauvais temps, une excursion au bois de Boulogne.

La reine Marie-Christine, qui est venue à Paris recevoir sa fille et ses petits-enfants repart demain pour Saint-Adresse.

D'après une correspondance de Madrid le duc de Montpensier aurait décliné toute candidature au trône d'Espagne.

On s'occupe beaucoup à New-York de deux nouvelles entreprises, l'établissement d'un troisième câble sous-marin entre l'Amérique et l'Europe, se rattachant aux côtes de Belgique, et le percement d'un canal maritime entre l'Océan atlantique et l'Océan pacifique par l'isthme Darien. Les dépenses sont estimées à 100 millions de dollars.

Nous donnons pour ce qu'elle peut valoir la note suivante, empruntée à une feuille parisienne :

« Il résulte d'une enquête administrative ordonnée par le gouvernement et entreprise par plusieurs ministères à la fois, que les élections générales en France, pour 1869, donneront des résultats un peu moins favorables que ceux de 1863. »

Les notes recueillies dans les départements peuvent se répartir ainsi :

- » Le Nord et l'Ouest de la France semblent appartenir au centre gauche.
» Dans le Nord-Est pas de modifications sensibles.
» Le Centre est très gouvernemental.
» Au Sud-Ouest bonnes tendances.
» Beaucoup d'hostilités dans le Sud-est.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

Par arrêté de Son Exc. le ministre des finances, en date du 16 octobre, M. Bramel, percepteur d'Assier, a été nommé à la perception de Cajarc.

Par arrêté préfectoral en date du 20 octobre dernier, M. Lauvel, (Joseph-Zacharie), percepteur-surnuméraire, a été nommé percepteur à Assier, en remplacement de M. Bramel.

Par arrêté préfectoral en date du 24 octobre dernier, M. Bergougnoux (Félix-Géraud), a été nommé percepteur-surnuméraire, en remplacement de M. Lauvel.

M. le Préfet du Lot a visité lundi dernier l'Ecole chrétienne de notre ville. Satisfait de

la tenue des élèves et de la bonne direction donnée aux études par ces excellents Frères, qui prennent un si grand soin de l'enfant du peuple, M. le Préfet a distribué des récompenses aux meilleurs élèves et a accordé un jour de sortie. Les élèves ont accueilli ces faveurs par des chants, et les cris de : Vive M. le Préfet ! Vive l'Empereur !

Le cours gratuit d'adultes établi à l'Ecole chrétienne de Cahors, sera rouvert lundi prochain, 16 du courant, à 7 heures et demie du soir.

Nous lisons dans le Contribuable de Rochefort :

« Dans l'énumération des prix décernés aux étudiants de l'Ecole de Médecine navale, nous avons oublié de mentionner la récompense accordée à M. Lapeyrère. »

Cet étudiant, ayant été le premier de la promotion des aides pharmaciens, a reçu à ce titre, la collection complète des annales de Médecine navale, offerte par Son Exc. le Ministre de la marine.

Le fonds de secours destiné aux anciens instituteurs a été, dit la Patrie, porté au budget de 1869, à 500,000 fr.

Voici l'hiver ! La neige est tombée pour la première fois samedi au grand étonnement des cadurciens qui se figurent toujours que le beau temps ne doit pas cesser. Mais consolons nous ; nous ne sommes pas les privilégiés des frimas.

L'hiver s'est annoncé à Agen, samedi, lisons-nous dans le Journal de Lot-et-Garonne ; il est tombé quelques flocons de neige, et la température s'est depuis très-sensiblement abaissée. Ce refroidissement est signalé dans tout le Midi :

On écrit de Foix qu'il est tombé beaucoup de neige dans cette ville et dans les environs. Voici ce que nous lisons dans l'Echo du Tarn :

« Aujourd'hui samedi, plusieurs voitures qui avaient voyagé toute la nuit, sont arrivées, ce matin, à Castres, entièrement couvertes de neige. Le fait est que la température s'est refroidie considérablement depuis hier. Il fait froid, c'est le mot. Le thermomètre marque 10 degrés et la bise souffle avec assez de force. »

Nous lisons aussi dans le Nouvelliste de Marseille :

« Depuis deux jours, notre beau ciel de Provence est couvert par un voile épais de sombres nuages qui laissent par moment tomber des torrents d'eau. Par suite de ce chan-

gement de temps, la température modérée de notre beau climat s'est considérablement refroidie. »

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

CHEMINS DE FER

De la Ligne d'Italie par le Simplon (NOUVELLE COMPAGNIE ANONYME)

Souscription Publique

L'Émission de 454,466 Obligations COMPLÉMENTAIRES DU CAPITAL SOCIAL sur lesquelles 62,500 sont réservées aux Souscripteurs français

Cette émission est faite en vertu d'une Loi spéciale votée dans l'intérêt de la Compagnie et des chemins de fer du Simplon, le 4 septembre 1868 par le gouvernement suisse qui a homologué les Statuts et en conformité du décret de l'Empereur du 11 mai 1861, rendu en faveur des Sociétés anonymes suisses autorisées.

Les nouvelles Obligations sont émises à 210 fr. Elles rapportent un intérêt annuel de QUINZE FRANCS

Payable par semestre, les 1er avril et 1er octobre de chaque année, sans charge ni retenue, au siège administratif à Paris, ou dans les autres bureaux de la Compagnie en Suisse et en Italie. Chaque obligation est accompagnée d'une action de jouissance de 125 fr. libérée, qui remplacera l'obligation remboursée, et jouira, par conséquent des dividendes augmentés progressivement par l'amortissement des obligations.

Ces Obligations sont Payables 50 fr. en souscrivant; 50 fr. en recevant les titres provisoires; 50 fr. du 1er au 15 mars 1869; 50 fr. du 1er au 15 mai 1869; 40 fr. du 1er au 15 juillet 1869.

Tout versement anticipé est bonifié d'un intérêt de 6 %, tout versement en retard doit 7 %.

Conseil général.

Suite de la Séance du 28 août 1868.

Etablissement de bureaux d'enregistrement dans les cantons qui en sont dépourvus.

Le Conseil émet aussi le vœu qu'il soit créé un bureau d'enregistrement à Lauzès et à Vayrac, et dans tous les autres cantons qui n'en sont pas encore pourvus.

Timbre des pièces comptables des établissements charitables. Il émet encore le vœu que les pièces comptables des établissements charitables soient dans l'intérêt des pauvres affranchies de la formalité du timbre.

Gendarmerie — Etablissement, à Castelnaud, d'une brigade à cheval. Le Conseil municipal de Castelnaud a demandé le rétablissement de la brigade à cheval qui existait précédemment dans cette localité. Le Conseil général ne peut qu'appuyer cette demande, que des droits acquis antérieurement justifient complètement.

Classement d'un chemin d'intérêt commun demandé par la commune de Cazillac. — Rejet.

Les habitants de la commune de Cazillac ont demandé le classement au rang des chemins vicinaux d'intérêt commun, un chemin de la route impériale n° 44, à la route départementale n° 18, reliant Lachapelle-Auzac par Cazillac, Sarrazac, Strenquels et Cressensac. Cette demande a été soumise à l'instruction d'usage et toutes les communes que l'on disait être intéressées à cette voie ont déclaré, par l'organe de leurs Conseils municipaux, à l'exception de celui de Cazillac, que ce chemin leur était d'aucune utilité. Le Conseil d'arrondissement, consulté sur ce classement et voyant que l'utilité en était contestée par les communes que l'on disait être intéressées à son établissement, a été d'avis de l'ajourner. Cette manière de voir est aussi partagée par le Conseil général.

Chemin de fer de Cahors à Libos. — Ven pour la construction immédiate de la station de Soturac.

La commission d'enquête chargée de donner son avis sur le nombre et l'emplacement des stations à établir sur la voie ferrée de Cahors à Libos, dans la partie qui est située dans le département, a décidé, dans la séance du 17 janvier 1867, qu'une station serait établie sur le territoire de la commune de Soturac, à la condition que les communes de Soturac, Touzac et Mairoux construisaient les voies d'accès nécessaires pour y aboutir. Cette condition a été en partie remplie, puisque la plus onéreuse, la construction d'un pont à Touzac, sera faite dans un prochain délai. Mais pour que les communes puissent être fixées sur la direction, la longueur des chemins et la dépense que l'établissement de ces chemins peut occasionner, il est indispensable que le siège de la station soit fixé d'une manière précise et irrévocable. — En conséquence, le Conseil général émet le vœu que la station qui doit être établie dans la commune de Soturac, aux conditions déjà indiquées, soit exécutée le plus tôt possible; que le siège de cette station soit rapproché le plus possible du pont de Touzac, afin que les nombreuses communes qui seront intéressées à y arriver ne s'en trouvent pas, après avoir franchi le pont, éloignée

Route impériale n° 111. — Entraves à la circulation de cette route.

La route impériale n° 111, sur plusieurs points, entré Cahors et Libos, se trouve actuellement dans un état déplorable, soit à cause des travaux du chemin de fer, soit à cause du mouvement important qu'il y a sur cette route. Cet état de choses constitue une entrave pour la circulation et compromet en outre la sûreté des voyageurs ; aussi le Conseil général croit devoir la signaler à M. le Préfet et le prier de vouloir bien s'entendre avec M. l'Ingénieur en chef, pour qu'il soit pris des mesures exceptionnelles pour la faire cesser.

Ecole normale d'enseignement spécial de Clunay.

En 1867, S. Ex. M. le Ministre de l'instruction publique adressa une dépêche à M. le Préfet, pour qu'il voulût bien solliciter du Conseil général l'allocation d'un crédit suffisant pour la fondation d'une bourse à l'Ecole normale d'enseignement spécial de Clunay. Faute de ressources suffisantes, ce crédit ne put alors être alloué. — Dans une circulaire en date du 29 août courant, M. le Ministre de l'instruction publique renouvelle cette demande ; mais la position du département, au point de vue financier, étant la même, le Conseil général se trouve, à regret, dans la nécessité de ne pouvoir encore lui faire un accueil favorable.

Curage des cours d'eau. — Syndicats.

Un membre rappelle au Conseil qu'en 1866, il décida, conformément à un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Gourdon, qu'à l'avenir le curage des ruisseaux, dans les cantons de l'arrondissement de Gourdon et dans ceux qui en feraient la demande, serait fait sous la direction de syndicats, mais que M. le Préfet n'en conserverait pas moins le droit d'ordonner ces curages par voie administrative, lorsque les intéressés en exprimeraient le désir, et il propose au Conseil de vouloir bien maintenir sa décision de 1866, avec cette restriction que, lorsqu'une demande de curage par voie administrative serait faite, elle devra être appuyée d'une délibération du conseil municipal de la circonscription. — Cette proposition, qui ne donne lieu à aucune discussion, est adoptée.

Société centrale du sauvetage des naufragés. — Demande de subvention. — Rejet.

M. l'amiral Rigault de Genouilly, président de la Société centrale de sauvetage des naufragés, a adressé au Conseil général plusieurs exemplaires du compte-rendu de cette Société et a sollicité en faveur de cette institution une subvention départementale.

Le Conseil reconnaît les importants services que cette Société est appelée à rendre au pays, et il regrette que l'insuffisance de ses ressources ne lui permette pas de s'associer, par une subvention, à une œuvre si utile.

Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français. — Demande de subvention. — Rejet.

Par les mêmes motifs, il se trouve dans l'impossibilité de ne pouvoir donner aucun crédit pour la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français demisang, et de la Société hippique française.

Orphelinat agricole de Mesnil St. Firmin. — Demande de subvention. — Rejet.

Il ne peut donner aucune suite à la demande faite par M. Amédée Cayer, président de l'Orphelinat

ndans l'intérêt de cette institution.

Démütisation des sourds-muets — Demande de subvention du sieur Fourcade — Rejet.

2° A la demande de M. Fourcade, de Toulouse, maître en l'art de parler, qui offre, moyennant une subvention, d'initier les instituteurs à l'intelligence et à la pratique de ses procédés de démütisation des sourds-muets.

Taille des arbres. — Demande de subvention du Sr Faudrin. — Rejet.

3° A celle de M. Faudrin, professeur d'agriculture à Gadagne (Vaucluse), qui offre aussi d'initier, moyennant une subvention, les instituteurs à la pratique de la taille des arbres.

Sylviculture — Arboriculture. — Demande de M. Rotschild — Rejet.

4° A celle de M. Rotschild, libraire-éditeur à Paris, qui sollicite le vote d'une allocation départementale pour l'acquisition de quelques exemplaires de traités destinés à répandre dans les campagnes les principes de la sylviculture, de l'arboriculture, de l'agriculture, etc.

Société des livres utiles. — Demande d'allocation — Rejet.

5° A celle de M. le président de la Société des livres utiles, qui sollicite aussi le vote d'une allocation qui permit au département de pourvoir les communes les plus pauvres d'une bibliothèque complète.

Œuvre des orphelinats agricoles. — Demande de subvention. — Rejet.

6° Il ne peut pas non plus prendre en considération le vœu exprimé par M. le Ministre de l'intérieur, dans sa circulaire en date du 22 août 1868, pour que le département s'associe, par le vote d'un crédit, à l'œuvre des Orphelinats agricoles récemment formés sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys.

Machines à forer les puits artésiens. — Demande du conseil municipal de St.-Sozy. — Rejet.

Par une pétition qui a été mise sous les yeux du Conseil, les membres du conseil municipal et les notables habitants de la commune de St.-Sozy, sollicitent l'allocation au budget départemental d'un crédit destiné à l'achat de machines à forer les puits artésiens, qui seraient loués, moyennant une rétribution, aux particuliers et aux communes.

Le Conseil reconnaît que ces machines pourraient être d'une certaine utilité pour le département ; mais il ne peut voter cette dépense sans en connaître le chiffre ; et il n'a pas d'ailleurs de crédit disponible pour le consacrer à cet objet. Il rejette, par conséquent, la demande des habitants de St.-Sozy.

Chemin de fer de Cahors à Libos. — Rapport de M. l'Ingénieur en chef du contrôle sur l'ensemble du service.

Un membre donne connaissance au Conseil d'un rapport de M. l'Ingénieur en chef du contrôle du chemin de fer de Cahors à Libos, sur l'ensemble de ce service, qui annonce que les travaux sont poussés avec une activité qui fait espérer que la ligne pourra être livrée à la circulation vers la fin de 1869. Cette communication est accueillie avec sympathie par le Conseil, qui remercie d'avance les agents de la compagnie des efforts qu'ils pourront faire pour que le public soit mis le plus tôt possible en possession d'une ligne qui est d'un si grand intérêt pour le pays.

Le Conseil général ayant statué sur toutes les affaires qui lui ont été soumises, M. le Président déclare close la session

Majoration, Rachat avec Primes, Amortissement des Obligations

1° Ces nouvelles Obligations sont remboursées à 525 fr., dont 125 en Action entièrement libérée, attachée immédiatement à l'Obligation, et 400 fr. en argent au fur et à mesure des tirages :

Les nouvelles Obligations de la Ligne d'Italie, comme toutes les obligations de Chemins de fer, sont majorées par la voie du sort et reçoivent par leur remboursement une Prime dont la valeur réelle varie selon l'époque de ce remboursement désigné par le tirage, et ce, d'après les tables d'amortissement approuvées par l'assemblée générale.

2° Les nouvelles Obligations ont, en outre, droit aux majorations et primes suivantes privilégiées :

Par suite de la Loi suisse du 4 septembre 1868, qui réserve sur les bénéfices de l'acquisition trois millions cinq cent mille francs, il sera fait par l'Etat et la Compagnie un tirage de trois mille deux cents numéros d'Obligations auxquels appartiendront ces trois millions cinq cent mille francs, ce tirage aura lieu dans les deux mois de l'échéance du dernier versement.

IL SUFFIT D'AVOIR SOUSCRIT UNE SEULE OBLIGATION POUR CONCOURIR AU TIRAGE DES TROIS MILLE DEUX CENTS PRIMES.

Les 1,600 premiers numéros sortis par la Voie du sort seront donc rachetés à différents taux selon l'ordre de leur tirage.

ET SUCCESSIVEMENT DANS L'ORDRE DE LEUR SORTIE :

Table with 2 columns: Number of obligations and Amount. Includes rows like '1 obligation à Cinq Cent Mille fr. 500,000' and '1,000 obligations 3,241,000'.

Les 1,600 numéros suivants recevront en argent la majoration ou prime que leur donnerait leur remboursement immédiat, soit 160 fr. tout en conservant le droit d'être remboursés intégralement au tirage des numéros désignés pour l'amortissement, c'est-à-dire 400 fr. plus l'action de 125 fr.

Ce tirage de 3,200 obligations assure donc immédiatement aux souscripteurs une Obligation avec prime privilégiée par environ cinquante obligations sur l'émission totale.

Le tirage aura lieu en séance publique au moyen du système employé par la Ville de Paris et sous le double contrôle de l'Etat et de la Compagnie.

Indépendamment de ces avantages, le brillant avenir de la Voie ferrée du Simplon qui sert de jonction aux chemins de fer les plus importants de chaque côté des Alpes, doit assurer à ces Titres une valeur considérable et progressive.

EN EFFET, la Ligne du Simplon RELIE :

Les Chemins de fer : Avec les Chemins de fer : De LYON A GENEVE; LOMBARDS-VENITIEN. De PARIS A LYON, De TURIN à GENEVES dans la direction Dijon, CENTRAL ITALIEN, Pontarlier et Jougne, D'ARONA-NOVARE-De l'EST (Bâle), ALEXANDRIE et toutes Du NORD; autres voies ferrées de De l'OUEST-SUISSE; la HAUTE-ITALIE, au Du CENTRAL SUISSE, sud des Alpes, au nord des Alpes.

Les statistiques faites par des Commissions spéciales et les ingénieurs les plus autorisés ont constaté toute l'importance du mouvement commercial et du transit des Voies ferrées à travers les Alpes entre l'Italie et les autres parties de l'Europe, le Chemin de fer DU SIMPLON, passage le plus court pour LA MALLE DES INDES, est la ligne centrale et la plus directe entre Londres, Paris et Milan, et donnera facilement un produit net de 10 à 12 0/0 du capital engagé.

La Nouvelle Compagnie exploite déjà 160 kilomètres par le double service de sa Voie

ferrée et de ses Bâteaux à vapeur; cette exploitation sera augmentée l'année prochaine d'environ cent kilomètres.

L'Emission de 154,166 Obligations

EST FAITE

En SUISSE à SION à la Banque de l'Etat et dans les bureaux de la Nouvelle Compagnie; à GENEVE, dans les bureaux de la Ligne d'Italie.

En ITALIE comme pour l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE, la BELGIQUE, la HOLLANDE etc., chez les Banquiers et Correspondants désignés dans les journaux de chaque Pays.

LA SOUSCRIPTION

aux 62,500 Obligations réservées à la FRANCE.

SERA OUVERTE

A Paris et dans les Départements

SAMEDI 7 NOVEMBRE

de 10 heures du matin à 4 heures du soir; elle sera close

Le Mardi 17 Novembre à Paris, et le 18 dans les Départements.

Administration se réservant le droit faire la clôture avant cette date.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES

A PARIS

au siège de l'administration centrale : 12, Boulevard Haussmann, 12

DANS LES DÉPARTEMENTS

comme en Suisse, en Italie et dans tout l'Etranger, chez les Banquiers Correspondants de la Compagnie.

Les lettres de souscriptions devront être accompagnées du montant du premier versement en billets de Banque, mandats ou chèques, et adressées à l'Administration centrale à Paris.

Boulevard Haussmann, 12.

Derrière le nouvel Opéra.

Pour tous les extraits et articles non signés A Layou

DÉPARTEMENT DU LOT

Arrondissement du Lot

ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 17 DE VILLESEQUE A AGEN

Règlement des Alignements dans la traverse de Sauzet.

AVIS

L'avant projet présenté par Monsieur l'Ingénieur en chef du Département, pour le règlement des alignements de la route départementale, numéro dix-sept, de Villeseque à Agen, dans la traverse de Sauzet, restera déposé au Secrétariat de cette commune pendant huit jours consécutifs, du douze au dix-neuf novembre courant inclusivement.

Le public pourra prendre connaissance de cet avant-projet sans déplacement, pendant la durée du dépôt; les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai leurs observations par écrit ou à les formuler verbalement à la Mairie.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le dix novembre mil huit cent soixante-huit.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Signé : LARRIBE.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors

ROUTE, DÉPARTEMENTALE, N° 17, DE VILLESEQUE A AGEN.

Règlement des alignements dans la traverse de Villeseque.

AVIS

L'avant-projet présenté par M. l'Ingénieur en chef du département, pour le règlement des alignements de la route départementale, numéro 17, de Villeseque à Agen, dans la traverse de Villeseque, restera déposé au secrétariat de cette commune pendant huit jours, consécutif du 12 au 19 novembre inclusivement.

Le public pourra prendre connaissance de cet avant-projet, sans déplacement, pendant la durée du dépôt; les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs observations par écrit ou bien les formuler verbalement à la Mairie.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 7 novembre 1868.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, LARRIBE.

PREFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Saint-Cirq-Lapopie.

Indemnité à offrir au sieur Bonnet (François), de la commune de Saint-Cirq-Lapopie pour terrain devant servir pour la construction du chemin vicinal de grande communication, n° 33.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Par arrêté du six novembre mil huit cent-soixante-huit, pris en exécution de l'article vingt-trois de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un, le montant de l'indemnité à offrir au sieur Bonnet (François), de la commune de Saint-Cirq-Lapopie, à raison du terrain dont il a été exproprié, par jugement du six mai dernier, pour la construction du chemin vicinal de grande communication numéro 33, a été fixé à la somme de deux cent quarante francs ci. 240 »

Le présent avis sera inséré au Journal légalement désigné à cet effet, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

A Cahors, le six novembre mil huit cent soixante-huit.

Le Préfet du Lot,

Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, LARRIBE.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

novembre.

Naissances.

- 9 Fontés Louis-Prospér quai Ségur.
9 Fournié Marguerite rue Casserie.
10 Poirier Paul rue du château.
11 Cubières Françoise rue Donzelle.
Décès.
8 Riol Guillaume, 9 ans, rue Impériale.
8 Lagarrigue Auguste 34 mois Portail-au-vent
8 Guerre Marie, 27 ans quai Ségur.
9 Ritter Jacques, capitaine en retraite 82 ans, rue du Lycée.
9 Constans Irma, 3 mois, Chartrouse.
9 Fourguères Mathilde, modiste, 33 ans, rue de la Préfecture.
10 Debert Jean, 3 mois quai Ségur.
10 Vidal Jeanne, 74 ans hospice.
10 Paulus Gérard md de Parapluies 39 ans rue de la Liberté.
11 Sennas Céline 2 ans rue Fénélon.

ORFÈVRE CHRISTOFLE

MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 53.

COUVERTS ALFÉNIDE

Représentants dans les principales villes

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIDE

SUCCURSALE A CARLSRUHE

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

MARQUES DE FABRIQUE

ALFÉ NIDE

Fidèles aux principes qui nous ont toujours guidés: LIVRER AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS nous nous efforçons de faire connaître au public les modifications que l'expérience et des perfectionnements récents introduits dans notre fabrication nous ont permis d'apporter à notre tarif de couverts.

- Ces améliorations sont: 1° Suppression du métal jaune dans la fabrication des couverts; 2° Emploi exclusif du métal blanc, DIT ALFÉNIDE, pour cette fabrication; 3° Augmentation de la charge d'argent; 4° Abaissement du prix des couverts.



Notre représentant est: à Cahors, MM. Mandelli frères.

L'ÉPARGNE 52 Nos par an. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS. Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publié, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, D^r-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

LE PHÉNIX COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE FONDS DE GARANTIE: VINGT-SEPT MILLIONS PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS: MOITIÉ DE BÉNÉFICES Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées. RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1866. Assurances vie entière (comme pour l'année 1865 et 1866).... 4 fr. 20 c. par 100. Assurances mixtes (comme pour l'année 1866)..... 5 fr. 40 — ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES. S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffite, ancienne rue de Provence, 40, et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors: 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier: 4 h. après-midi. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

ON DEMANDE un Agent général, dans chaque arrondissement, pour les assurances à primes fixes, contre l'Incendie et contre le tirage au sort. (Bonnes références: il ne sera répondu qu'aux demandes sérieuses.) S'adresser au Directeur de la Succursale de la C^e Le Progrès et de la caisse d'Exonération, Xavier de Lasalle et C^e à Toulouse, boulevard Napoléon, 4 (Affranchir).

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE PAR F. DELROUS, Instituteur public à Blagnac (Lot), par Navailles

4 FRANCS 4 PAR AN 4 LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS 5^e année. Publient les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes. Directeur et Rédacteur en chef: J. PARADIS Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104 Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

4 FRANCS 4 PAR AN 4 A VENDRE Un Répertoire Alphabétique de Dalloz, divers ouvrages de MM. Froplong, Carré et Chauveau, F. Hélie, Adenet, Sappeg, Dutruc, etc., un Bureau de travail, etc. S'adresser au concierge du Tribunal.

EXCELLENT POTAGE TAPIOCA-SARDA GARANTI PUR BRÉSIL PRÉPARÉ POUR POTAGES ET ENTREMETS SAGOU DE L'INDE PRÉPARÉ POUR POTAGES FARINE DE LÉGUMES CUITS POUR PURÉES SARDA & C^{ie}, chocolatiers, BORDEAUX Usine modèle à BEGLES, banlieue de Bordeaux.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR, A CAHORS (LOT) Prévient ses nombreux Clients qu'ils ont une superbe occasion de plante, plusieurs milliers d'arbres d'ALIGNEMENTS, d'ORNEMENTS et FRUITIERS à de très-bonnes conditions, par suite de vente forcée des Pépinières, comprises à l'emplacement du chemin de fer. Il se charge, comme par le passé de toute sorte de plantation. — Jardins-Anglais, Paysages, Parcs, etc., etc.

A VENDRE LHOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement. POSE AUX CHEVAUX M. ANDRAL, Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Gal-leru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

LES ÉTUDIANTS EN DROIT et en médecine son reçus à l'institution Polytechnique (A Bon, Directeur), rue Saint-Jacques, 289, Paris Cours préparatoires aux baccalauréats ès-lettres, ès-sciences, et ès-sciences restreints, aux examens de droit et de médecine. Chambres, table de famille, vaste jardin, près du Luxembourg, de la Sorbonne, de toutes les facultés.

A VENDRE A TOUS PRIX BARRIQUES VIDES en Chêne et Châtaignier. S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, convent de M^{me} Penchenat. Le propriétaire-gérant: A. LAYOU